

ACALEX

□ □ A V O C A T S
■ ■ C O N S E I L S
■ ■ A S S O C I E S

375 ter Avenue de Navarre – 16000 ANGOULEME tél : 05.45.90.10.07 Email : d.soulat@acalex.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT COMMUNE DES ADJOTS

MISE A PRIX : 25 000,00 €



L'adjudication aura lieu à la barre du tribunal judiciaire d' ANGOULEME, au Palais de Justice de ladite ville, Place Francis Louvel, le

MERCREDI 07 OCTOBRE 2020 A 09H30

A LA REQUETE DE :

SOCIETE GENERALE, S.A au capital de 1 009 897 173,70 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 552 120 222, dont le siège social est 29 Boulevard Haussmann à PARIS (75009) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège;

Ayant pour avocat constitué **Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND**, membre de la SCP ACALEX, dont le siège social est 375 ter Avenue de Navarre - 16000 ANGOULEME

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE :

SUR LA COMMUNE DES ADJOTS , (16700) au 1 route du Courtiou

une maison d' habitation comprenant :

- une buanderie , une cuisine , salon –salle à manger, quatre chambres , deux salles de bains
- un garage indépendant
- une grange
- jardin

L'ensemble cadastré dite commune de la manière suivante :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
AB	170	Le bourg	00ha55a00ca
AB	57	Le bourg	00ha01a69ca
AB	59	Le bourg	00ha01a85ca
AB	60	Le Bourg	00ha01a93ca
AB	61	Le Bourg	00ha02a01ca
		Total	00ha62a48ca

OCCUPATION : Les immeubles sont LIBRES d' occupation

VISITES : contacter la SELARL LAMOUREUX-DENIS, huissiers de justice associés – 2 rue de Beaulieu – 16007 ANGOULEME Cedex au 05.45.20.54.20

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de la Charente et le cahier des conditions de la vente peut être consulté par toute personne intéressée, soit au Greffe du Tribunal Judiciaire d' ANGOULEME Palais de Justice, Place Francis Louvel, soit au Cabinet de l'avocat poursuivant (dossier n° 190054) soit sur le site internet www.info-encheres.com

Les dispositions légales prévoient la nécessité d'un pouvoir écrit et d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3000€ pour tout acquéreur éventuel. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Pour extrait

Signé : Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND